

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

480, avenue du Mont-Royal Est

Avis est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un certificat de conformité a été délivré le 4 juillet 2016 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard de la résolution suivante :

Résolution afin d'autoriser la démolition de l'édicule du métro Mont-Royal pour permettre la construction d'un nouvel édicule universellement accessible à l'allure contemporaine et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérald-Godin.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution est entrée en vigueur le 4 juillet et qu'elle est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 juillet 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx